

**PROCES VERBAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUIN 2017**

PRESENTS : DIAZ Arnaud – BOUQUIGNAUD Daniel - ROUSSET Marie France - LENNE Mauricette - MANESCAU Serge SILVA Arlette

ABSENTS EXCUSÉS : DIAZ Yvan

DATE DE CONVOCATION : 6 juin 2017

Madame Marie France ROUSSET est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 21H00.

Le quorum est atteint pour permettre de délibérer

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2017 puis le fait approuver et signer par les membres du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- Camping
- Festival de l'Ecole
- Point arrivée et location appartement
- Travaux
- Exposition monumentale
- Maison des Cimes
- Questions diverses

Camping

Le camping est ouvert avec Soumia CHAARAOUI en juin. Amanda KUMURDJIAN fera les remplacements les jours de repos.

Philippe ROUSSET sera au camping en juillet et en août avec Soumia CHAARAOUI.

Festival de l'école

Un chapiteau de professionnel, les guirlandes, l'estrade seront installés par la « compagnie De Bal's ».

La régie électrique fera tous les branchements.

Point arrivée et location appartement

3 familles vont arriver :

- Un couple avec 4 enfants
- Un couple avec 1 enfant
- Un couple avec 2 enfants

Travaux

Sans objet

Exposition monumentale

Arlette SILVA s'occupe de cette exposition, elle nous indique qu'il y aura une partie de photos portraits et une partie de photos paysages, des photos couleurs et noir et blanc. Après avoir visionné quelques photos, nous mettrons sur les murs aveugles du village, avec l'autorisation des propriétaires :

- Chez Rouan (maison Subra) : groupe Fontaine
- Mur communal départ Bésines
- Maison Escaffre : chasse neige
- Maison MF ROUSSET : Sisca
- Cantonniers : cantonniers
- Maison Arnaud DIAZ
- Etc.

Maison des cimes

Nous en sommes toujours au même point, aucune information nouvelle à ce jour.

Questions diverses

- José TEIXEIRA devra faire le nettoyage des toilettes publiques et les poubelles : aire de Camping-car, terrain de foot et de jeux, bord de RN entrée village.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Ariège**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire de la Haute Ariège réuni en séance du 13 avril 2017, portant modification de ses statuts.

Il précise au Conseil Municipal que les modifications envisagées concernent l'exercice de ses compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire et de services à la personne.

- **Dans le champ des compétences optionnelles, les statuts sont modifiés ainsi :**

4-2-3 – Actions sociales d'intérêt communautaire

4-2-3.1 – Création d'un centre intercommunal de l'action sociale (CIAS de la Haute-Ariège) ayant pour objet :

- a) La gestion de l'EHPAD « le Santoulis » à Luzenac
- b) La gestion de l'EHPAD « Sauzeil » à Vicdessos
- c) La gestion du complexe immobilier à vocation médico-sociale « le Santoulis » à Luzenac

- **Dans le champ des compétences supplémentaires, les statuts sont modifiés ainsi :**

4-3-9 – Autres opérations particulières

4-3-9.4 – Services à la personne :

- a) Gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie (CLIC de la Haute Ariège)
- b) Gestion d'un service de transport à la demande
- c) Gestion d'un service de portage de repas à domicile
- d) Gestion de services en faveur du maintien à domicile
- e) Construction, aménagement et entretien d'un centre local d'action sociale à Luzenac

Le conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité

- **Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges – désignation d'un délégué**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la création par la CDC de la Haute Ariège de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Conformément au IV de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, il est nécessaire de créer entre la CCHA et ses communes membres, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC). Cette commission, chargée d'évaluer les transferts de charges, est composée des membres des conseils municipaux des communes.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu la délibération du 25 janvier 2017 de la Communauté de Communes de la Haute Ariège créant la CLETC,

Vu la nécessité de désigner un délégué au sein du Conseil municipal,

Le Conseil municipal décide de désigner Mme Marie-France ROUSSET afin de représenter la commune au sein de la CLETC.

➤ **Modification des statuts du SDE09**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège réuni le 7 avril 2017 en assemblée générale s'est prononcé favorablement pour modifier les statuts du SDE09.

La modification statutaire proposée concerne principalement :

- Acter le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs communautés de communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1er janvier 2017.
- Acter le SDE09 comme Syndicat mixte fermé à la carte en introduisant dans le cadre de compétence à la carte : la distribution publique de chaleur et de froid / l'éclairage public travaux neufs et entretien dédié aux EPCI
- Préciser le cadre des activités annexes et complémentaires.
- Acter la représentation des EPCI au Syndicat par un délégué.
- Compléter l'article 10 qui évoque les recettes budgétaires du Syndicat au regard des modifications apportées notamment les fonds de concours.

Le maire informe que le conseil municipal doit se prononcer sur les modifications statutaires ci-dessus.

Le conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dans le public.

La séance de ce conseil municipal est levée à 23H00

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux